Information

Rémunération du dirigeant mandataire social au titre des années 2022 et 2023

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel le conseil d'administration de la société a choisi de se référer, Aéroports de Paris rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Augustin de ROMANET, Président -directeur général, arrêtés par le conseil d'administration.

Rémunération fixe et variable[1] au titre de l'exercice 2022 du Président - directeur général

Le montant brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2022 s'élève à 350 000 €.

Le montant brut de la rémunération variable au titre de l'exercice 2022[1], arrêté par le conseil d'administration du 15 février 2023, s'élève à 100 000 €.

La rémunération totale (fixe + variable + avantage en nature) au titre de l'exercice 2022 s'élève à 458 665 €.

Le versement des éléments de rémunération variables au titre de l'exercice 2022 a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Ministre chargé de l'économie, en application de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, a approuvé ces rémunérations.

Rémunération fixe et variable 2023 du Président - directeur général

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2023 a été fixé par le Conseil d'administration, lors de sa séance en date du 15 décembre 2022, sans changement, à 350 000 €.

Au titre de 2023, la rémunération variable brute maximum du Président - directeur général est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur :

1) Deux objectifs quantitatifs :
   - Montant de l'EBITDA Groupe (poids = 25%) ;
   - Ratio dette nette / EBITDA Groupe (poids = 25%) ;

2) Deux objectifs qualitatifs :
   - Poursuite du déploiement de la feuille de route stratégique 2022-2025, sécurisation du modèle industriel et préparation des Jeux Olympiques 2024 (poids = 25 %) : l'atteinte se concrétise par le développement des trois axes prévus par le plan : imaginer l'aéroport durable de demain ; bâtir un groupe mondial, intégré, responsable ; innover, accompagner et responsabiliser, en particulier dans la gestion des ressources humaines

[1] *Rémunération versée en 2023*

et des recrutements ; et par la mise en œuvre des mesures devant être anticipées dès 2023 pour le bon déroulement des Jeux Olympiques 2024 ;

- En adéquation avec la raison d'être de l'entreprise, engagements sociaux et environnementaux (25%) :

- Social, notamment : sécurité du travail et particulièrement, prévention des risques psychosociaux et accompagnement des managers et des salariés, en intervenant sur les différents facteurs de risques ; actions en faveur de l'emploi des jeunes (apprentissage et embauches à l'issue de la scolarité, Graduate Program…) ; égalité professionnelle femmes-hommes et mixité des instances dirigeantes,

- Environnement :

  * Stratégie climat visant à la réduction des émissions de CO2 liées aux activités aéroportuaires (mise en place des trajectoires de réduction des émissions de CO2 scope 1 et 2 et scope 3, formalisées selon le référentiel SBTi net-zero, sur le périmètre des actifs consolidés (Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget, aéroports de TAV Airports, AIG), afin d'atteindre les objectifs quantitatifs prévus dans Airport for Trust (Zéro émission nette sur les scopes 1 et 2 en 2030 à Paris-Orly et Paris-Le Bourget, en 2035 à Paris-Charles de Gaulle, en 2050 dans les autres aéroports du réseau ayant pris l'engagement ; Zéro émission nette incluant le scope 3 accès et croisière départ avions en 2050 pour les aéroports parisiens) ; mise en place du budget carbone par projet, à titre expérimental, en 2023 pour les projets de plus de 5 millions d'euros d'ADP SA),

  * préservation de la biodiversité : formalisation de la feuille de route pour le périmètre Airports for trust (actions consécutives à la cartographie des impacts et dépendances à la biodiversité, lutte contre le trafic des espèces protégées, trajectoires zéro artificialisation nette prises en compte dans le budget de surfaces imperméabilisables, feuilles de route pour l'augmentation de l'indice de biodiversité (2030 vs 2020) des assets internationaux).

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Le montant total de la rémunération variable du Président-directeur général sera constaté et attribué après l'arrêté des comptes 2023. Il fera l'objet d'un vote impératif lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2024 conformément à la législation en vigueur. Son versement ne pourra être effectué que postérieurement à un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction, du contrat de prévoyance ainsi que de la police individuelle accidents des salariés d'Aéroports de Paris.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit du Président-directeur général. Il ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Information

Le Ministre chargé de l'économie, dans le cadre de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, a approuvé ces rémunérations. Elles ont fait l'objet d'un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2023.

Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau, Eliott Roch - +33 1 74 25 31 33
Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation - + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2022, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 86,7 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et près de 193,7 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2022, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 688 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 516 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628. www.groupe-adp.fr